



Rapport sur les résultats du sondage “Projets PAN-RPGAA déposés en 2018” à l’intention de l’OFAG

1. Introduction

La CPC représente avec ses membres une partie prépondérante des acteurs RPGAA en Suisse et est ainsi un partenaire privilégié pour l’OFAG. En tant qu’association, elle encourage l’échange d’expérience et de connaissance entre les acteurs RPGAA en Suisse, ce qui implique un bon réseautage des membres CPC, des preneurs de projet PAN et d’autres acteurs RPGAA.

L’OFAG soutient les activités de la CPC dans le cadre d’un contrat d’aide financière qui décrit les activités générales de la CPC en tant que plateforme d’échange scientifique et orientée vers la pratique dans le domaine de la conservation des RPGAA. La médiation d’information entre les acteurs du PAN-RPGAA et l’OFAG et réciproquement, est un objectif important de la plateforme. Dans ce domaine d’activité, la CPC prend la fonction de “Sounding Board”, dans laquelle les préoccupations des membres peuvent être collectées et être transmises à l’OFAG dans l’objectif d’information des parties et d’amélioration constante des activités.

2. Contexte et buts du sondage

La nouvelle phase 6 débutant en janvier 2019, le dépôt des demandes ou prolongations de projets de conservation et de collections pour la nouvelle phase 6 eu lieu en 2018. Des demandes d’aide financière concernant l’utilisation durable et la sensibilisation du public, non liées aux phases, ont également été déposées durant cette année.

Le système de dépôt des demandes de projet différait des années précédentes: il ne comporte dès lors plus qu’un unique délai au 31 mai, ce qui simplifie probablement le processus pour l’OFAG. En effet, auparavant il y avait deux délais de dépôts, l’un pour l’esquisse de projet et le second pour la demande finale.

L’OFAG publie les “Points forts de la phase” correspondante au moins une année avant le début de la phase. Ce document a pour but de communiquer l’orientation que prendra le PAN durant la phase, les objectifs et recommandations pour les cultures. Les points forts pour la phase 6 ont été transmis fin décembre 2017 par l’OFAG et constituent la source d’information essentielle à disposition, dont les preneurs de projets doivent tenir compte lors de l’élaboration des demandes de projet.

Des membres ont contacté la CPC en automne 2018 suite aux réponses de l’OFAG concernant leurs demandes de projet. L’écho des membres se traduit par une incompréhension face aux décisions concernées de l’OFAG, et en particulier le refus de certains projets soumis.

Afin de clarifier la situation, la CPC a réalisé un sondage auprès de ses membres et d’autres organisations conservatrices des RPGAA. Le but du sondage est de récolter les préoccupations



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

et les questions des membres et autres organisations de conservation, puis de les résumer sous forme de rapport. Le rapport sert de feed-back à l'OFAG. Les incompréhensions doivent être clarifiées et la compréhension mutuelle entre les preneurs de projet et l'OFAG renforcée.

L'OFAG viendra donner ses réponses lors de l'Assemblée générale de la CPC, le 28 mars à Münsingen. Nous le remercions cordialement d'avoir déjà accepté notre invitation. De plus, un article rapportant les éclaircissements sera rédigé et publié dans la prochaine Newsletter au printemps.

3. Méthode : analyse qualitative

Les preneurs de projet PAN constituent une petite communauté diversifiée et dans laquelle chacun a un rôle particulier. Aussi les projets qu'ils développent sont très diversifiés. Les résultats sont rassemblés dans une analyse qualitative.

Une première lecture libre des commentaires recueillis par téléphone a été réalisée afin d'en connaître la teneur et d'identifier pour chacune des questions les grands thèmes émergents. Dans un deuxième temps, tous les commentaires ont été thématiques un par un, c'est-à-dire que le propos principal a été identifié, défini et résumé. Par la suite, la récurrence des thèmes a été évaluée; ces thèmes dont la récurrence était la plus élevée constituent les faits saillants du rapport.

La CPC a mené des sondages téléphoniques, de début décembre 2018 à fin janvier 2019, auprès de 27 membres et d'autres organisations qui forment un échantillon représentatif. La majorité est représentée par les organisations membres de la CPC. Afin d'obtenir un aperçu complet, nous avons contacté des organisations non membres.

4. Résultats (faits)

1. Retours généraux

Le sondage montre que tous les preneurs de projets sondés sont globalement très satisfaits du travail avec les collaborateurs du PAN-RPGAA de l'OFAG.

La collaboration a été qualifiée de simple et directe. Toutes les personnes interrogées apprécient particulièrement la serviabilité des collaborateurs et la bonne communication autant écrite qu'orale. Les autres points positifs mentionnés sont l'ouverture à la discussion, la transparence dans la communication et la recherche d'un compromis. En outre, l'assistance et le feed-back des collaborateurs de l'OFAG lors de la modification des demandes de projet soumises furent jugés positivement. La liberté de décision laissée aux preneurs de projets lors de la re-planification ou de l'adaptation de projets en raison des conditions environnementales est appréciée.

Pour finir, l'analyse des données a mis en évidence que pour chaque preneur de projet sondé, au moins un projet a été accepté par l'OFAG (mandat de prestation ou aide financière). Ceci semblerait avoir été une volonté de la part de l'OFAG.



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

2. Questionnements

2.1 Jardins de démonstration

Les plus grands questionnements sont liés aux jardins de démonstration, car un certain nombre d'entre eux ne reçoivent plus les aides financières.

Les preneurs de projet concernés sont tous très surpris et n'ont pas vu venir la situation. Les Points forts pour la phase VI ne contiennent aucun signal qui permettrait de prévoir que certains jardins ne recevront plus de soutien du PAN, ni de recommandations ou de remarques quant à l'amélioration des offres de sensibilisation liées au jardin, p.ex. offres pédagogiques, accueil de classes d'école etc.

La mise en place d'un jardin de démonstration nécessite une infrastructure particulière. Celle-ci est en place depuis longtemps pour les jardins existants, qui dépendent des financements partiels de l'OFAG. La suppression de cette aide a des conséquences différentes: quelques jardins seront maintenus avec un budget limité, certains recherchent d'autres financements ou solutions. Aussi, quelques-uns n'ont pas encore décidé de la suite.

2.2 Autres éléments de clarification

2.2.1 Délai de réponse tardif

Dans le cas de quelques projets, la réponse positive de l'OFAG fut communiquée tardivement, de sorte que les organisations concernées ne peuvent pas tenir le plan de travail du projet. Elles demandent que la réponse soit communiquée suffisamment tôt, afin que les délais du projet puissent être respectés. Les preneurs de projet concerné ont aussi communiqué qu'un retard peut arriver une fois, mais que ça ne devrait pas être répété sous risque, pour certains, de devoir renoncer au projet.

Des sondés ont communiqué, que bien qu'ils aient reçu la réponse positive de l'OFAG dans des temps impartis, le contrat fut envoyé très tardivement. Ils tiennent à souligner que ceci a également des conséquences difficiles sur la planification du projet.

2.2.2 Retards dans la remise de projet

Jusqu'à présent, des projets étaient acceptés bien qu'ils furent envoyés après le délai de remise fixé par l'OFAG. En 2018, des projets ont été refusés en raison d'un retard dans le dépôt de quelques jours. S'il est tout à fait compréhensible qu'un retard ne soit pas toléré, il est par contre nécessaire que les changements soient communiqués à l'avance, et en particulier des changements plus strictes. Ceci, afin que les preneurs de projet puissent s'adapter.

2.2.3 Niederstamm- vs. Hochstammsammlungen? Collections basse tige- vs. Haute tige?

Quelques sondés s'inquiètent que les collections existantes de fruitiers hautes tiges ne soient à l'avenir plus financées et remplacées par des arbres basses tiges. Ceci peut être décisif pour les exploitants spécialisés dans les arbres fruitiers hautes tiges.



2.2.4 *Analyses génétiques vs. Descriptions*

Certains sondés se sont dits préoccupés par le fait que les analyses génétique sont plus susceptibles d'être acceptées que les descriptions pomologiques. Cependant, les descriptions sont essentielles pour les projets d'utilisation durable soutenus dans la phase VI. En effet, il n'est pas possible actuellement, sur la base d'une analyse génétique, de déterminer si une pomme convient à un usage particulier (par exemple teneur en acidité adaptée pour la fabrication de cidre, etc.).

5. Discussion

Les preneurs de projets auraient souhaité un signal, une communication, des propositions d'amélioration de la part de l'OFAG concernant les jardins de démonstration. De cette manière, ils auraient pu envisager des changements et des adaptations dans leur demande de projet. Des recommandations plus détaillées et l'orientation dans les futurs projets financés auraient été très utiles. Les Points forts de la phase 6 sembleraient ne pas couvrir tous les domaines thématiques de façon complète.

L'élaboration d'un projet prend beaucoup de temps et les personnes interrogées auraient souhaité obtenir des informations sur les projets susceptibles d'être financés dans le cadre du PAN avant la clôture de la date limite de soumission des projets. Cette préoccupation a été mentionnée très souvent lors du sondage.

Une des raisons à la base du refus d'aide financière pour les jardins, données par l'OFAG, était le manque d'argent disponible pour soutenir tous les projets. Une question importante s'impose ici: est-ce que ces jardins auraient encore une chance d'obtenir un financement p.ex. en 2020? Autrement dit: cela vaut-il la peine que les preneurs de projets concernés déposent une nouvelle demande d'aide financière pour leur jardin? Et quelles valeurs ajoutées doivent-ils offrir afin de mettre toutes les chances de leur côté?

Les autres questionnements soulevés concernent la communication avec les preneurs de projets. Quelle est la stratégie de l'OFAG, ses intentions et les tendances? Par exemple en lien avec les questionnements sur les arbres fruitiers basses/hautes tiges et sur les analyses génétiques/descriptions. Les organisations devraient être informées afin de pouvoir préparer au mieux leurs demandes de projet.

6. Conclusion

Le sondage souligne la satisfaction des preneurs de projet dans la collaboration avec l'OFAG. Ils sont reconnaissants de pouvoir bénéficier de soutien pour développer des projets de conservation, d'utilité durable et de sensibilisation du public.

Des questions importantes concernant les jardins de démonstration sont soulevées dans ce rapport et appellent à des éclaircissement de la part de l'OFAG. De plus, des lacunes en



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Kulturpflanzen
Commission suisse pour la conservation des plantes cultivées
Commissione svizzera per la conservazione delle piante coltivate**

matière de communication avec les preneurs de projet sont signalées et des questions sont soulevées quant à la stratégie de l'OFAG pour l'avenir du PAN.

7. Remerciements

Nous remercions les organisations membres et non membres qui ont participé au sondage, pour leur confiance et le temps investi durant les entretiens téléphoniques.

Nos remerciements vont également aux collaborateurs du secteur Ressources génétiques et technologies pour la bonne collaboration tout au long de la phase V.

Enfin, nous remercions l'Office fédéral de l'agriculture pour le soutien financier nous permettant de réaliser les activités du réseau et pour son engagement en faveur de la conservation des RPGAA depuis 1999 en Suisse.

Pour la CPC, A. Bourqui & S. Bögli

Berne, le 28.02.2019

CPC-SKEK

Haus der Akademien

Laupenstrasse 7

3008 Bern

info@cpc-skek.ch

031 306 93 78